EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ▪ 1 Place du Parlement de Metz ▪ CS 30353 ▪ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ▪ F. 03 57 88 32 68 ▪ eurometropolemetz.eu

Nombre de membres élus au Bureau : 55	*Membres en fonction : 55*	*Membres présents : 42*	*Absent(s) excusé(s) : 12*	*Absent(s) : 1*	*Pouvoir(s) : 1*

Date de convocation : 15 septembre 2026

Vote(s) pour : 43
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 21 septembre 2026,
Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Premier Vice-Président de l'Euro-Métropole de Metz, Maire de Montigny-lès-Metz.
Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n°2026-09-21-BD-22 :
Soutien au centre pilote La Main à la Pâte de Montigny-lès-Metz. Année 2026.

Rapporteur : Monsieur Jérémy ALOI

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
VU le régime cadre exempté de notification N° SA. 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 16 avril 2026 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil Régional de juillet 2020 adoptant le premier Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation 2020-2030 (SRESRI),
VU la stratégie métropolitaine de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante 2022-2026 adoptée par le Conseil métropolitain du 28 février 2022,
VU le Budget Primitif 2026,
VU la demande formulée par l'Université de Lorraine,
CONSIDERANT que le centre pilote *La Main à la Pâte* constitue un outil de promotion de la culture scientifique et technologique sur le territoire métropolitain,

DECIDE de soutenir le fonctionnement le centre pilote hébergé à l'INSPÉ de Montigny-lès-Metz et d'attribuer une subvention de 12 000 € (correspondant aux coûts de déplacements des classes, à la rémunération des animateurs et à l'organisation d'évènement supplémentaires en 2025-2026) en 2026 à l'Université de Lorraine,
DECIDE que la subvention sera versée en une seule fois, dès notification de la délibération et, les justificatifs suivants :

- rapport d'activités 2026/27 et les projets 2027/2028,
- articles de presse / web faisant mention de l'aide apportée par l'Euro-Métropole de Metz et à utiliser son logo,

devront être communiqués, dans un délai de 12 mois,

mnp

A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Metz, le 22 septembre 2026

Le Secrétaire de séance

Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

EURO-MÉTROPOLE METZ

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

IXBUS

Résumé de l'acte
057-200039865-20260921-2026-09-BD22-DE

Numéro de l'acte :	2026-09-BD22
Date de décision :	lundi 21 septembre 2026
Nature de l'acte :	DE
Objet :	Soutien au centre pilote La Main à la Pâte de Montigny-lès-Metz. Année 2026.
Classification :	7.5 - Subventions
Rédacteur :	Catherine DELLES
AR reçu le :	23/09/2026
Numéro AR :	057-200039865-20260921-2026-09-BD22-DE
Document principal :	99_DE-22.pdf

Historique :

23/09/26 14:54	En cours de création	
23/09/26 14:55	En préparation	Catherine DELLES
23/09/26 15:44	Reçu	Catherine DELLES
23/09/26 15:47	En cours de transmission	
23/09/26 15:47	Transmis en Préfecture	
23/09/26 15:56	Accusé de réception reçu	